

**Département de la Dordogne
COMMUNE DE CHANTERAC**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
Du 14 Avril 2010**

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, MERIEN Jérôme, LEHELLE Martine, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, JUGIE Roger, CAULIER Yvon, LAMY Hervé

ABSENTS EXCUSES : MARTIOL Philippe, PETEYAS Marlène

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

BUDGET COMMUNAL 2010 : AMBULE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget communal 2010. Il s'équilibre à 333 645,23 € en section fonctionnement, à 195 150,91 € en section d'investissement, ce qui représente un budget total de 528 796,14 €. Le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION :

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 1068 la somme de 35 468,21 € destinée à financer les dépenses d'investissement des programmes de l'exercice 2009.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2010 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget assainissement 2010. Il s'équilibre à 22 045,16 € pour la section d'exploitation, à 89 939,87 € pour la section d'investissement, ce qui représente un budget total de 111 985,03 €. Le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT 2010 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget lotissement 2010. Il s'élève à 598 270,24 € pour la section fonctionnement, à 457 009,75 € pour la section investissement, ce qui représente un budget total de 1 055 279,99 €.

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :

Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 euros avec un taux révisable, auprès de la Caisse d'Epargne.

LOTISSEMENT DE LA FONT-MOREAU :

La commune décide de prendre en charge le nettoyage de la parcelle et d'intégrer les travaux d'assainissement sous la Route Départementale dans le montant subventionnable, soit un prix de vente de 11.20 € HT pour les lots conventionnés et de 14.27 € HT pour les lots non conventionnés.

Monsieur Le Maire a sollicité de Monsieur Le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, la desserte en énergie électrique de l'équipement du lotissement communal de la Font Moreau.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat et l'autorise à signer à cet effet tous les documents utiles.

CONTRAT PRET :

Pour financer les travaux d'assainissement (canalisations) concernant le lotissement communal de la Font Moreau, Monsieur Le Maire présente le projet de contrat établi par le Crédit Agricole d'un montant de 80 000 €. Cet emprunt aura une durée de 25 ans et portera intérêt au taux fixe de 4,01 %. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt, inscrit au budget assainissement de l'année 2010.

Pour financer les travaux d'Aménagement concernant le lotissement communal de la Font Moreau, Monsieur Le Maire présente le projet de contrat établi par le Crédit Agricole d'un montant de 280 000 €. Cet emprunt aura une durée de 20 ans et portera intérêt au taux fixe de 3,89 %.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt, inscrit au budget lotissement de l'année 2010.

CONVENTION DU FESTIVAL DE LA VALLE :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de coréalisation « La Vallée émois... et moi ! », édition 2010 du 12 mai au 5 juin 2010.

DIVERS :

- Madame FAURE présente les effectifs des écoles de la rentrée 2010/2011. Il y aurait ainsi 26 CE1/CE2 et 29 CM1/CM2 soit un effectif total de 55 élèves.
- Kermesse : le spectacle de fin d'année aura lieu le 27 Juin 2010.
- RAM : Madame FAURE précise que les responsables du Relais d'Assistantes Maternelles se sont réunis. En effet, beaucoup d'assistantes maternelles se sont plaintes de l'accueil que leur réservait Madame CARON.
- Bibliothèque : Madame Faure présente les logiciels Orphée. Il en existe deux.
 - Le simple, d'un coût de 515 €.
 - Le complexe, d'un coût de 840 €.

Pour les deux, il y a possibilité d'obtenir une subvention de 40 %.

- Vente COLLIGNON/LASSERRE : Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.
- Vente SILVESTER/LYTWYN : Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.
- Vente JOEISSEINT/LASSERRE : Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption
- Taxe de séjour : la compétence est laissée à la Communauté de Communes de la Vallée du Salembre.
- Plateforme de broyage : Certains habitants du hameau de Marty se sont plaints des nuisances dues au broyage. Une réunion est à organiser avec les différents partenaires de la plateforme.